

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 29 mars 2012 à 18 heures 30, réunion du conseil municipal de Gensac la Pallue sous la présidence de Bernard MAUZÉ, maire.

Présents : MM. MAUZÉ FAURIE JOUGIER EICHERT SAUVION BECUE BEJET DESSET FARET GIRARD GOIS PENOUTY PROVOST SAURY SEUVE ;

Absents : MM. DAMOUR ;

Pouvoir(s) : M. BEIRNE à M. SEUVE ; M. BOUCHET à M. FAURIE.

Secrétaire de séance : Pascal SAURY ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le compte rendu de la dernière séance et de désigner un secrétaire de séance.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants,

- approuve le compte rendu de la séance du 23 février 2012 ;
- désigne Pascal SAURY secrétaire de séance.

## **I-Approbation des comptes de gestion 2011.**

Monsieur le maire donne lecture des comptes administratifs 2011 du budget principal ainsi que des budgets annexes Assainissement, Lotissements et le Plassin.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité des membres votants, que les comptes de gestion du budget principal ainsi que des budgets annexes dressés pour l'exercice 2011 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

## **II- Vote des comptes administratifs 2011**

Monsieur le Maire s'étant retiré des débats au moment du vote, le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants et sous la présidence de Jacques FARET, approuve les comptes administratifs de l'année 2011 du budget principal ainsi que des budgets annexes Assainissement, Lotissements et le Plassin qui s'établissent comme suit :

### **BUDGET PRINCIPAL :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Montant des dépenses : 935 060.20 €  
Montant des recettes : 2 473 139.82 €  
Résultat de clôture : Excédent 1 538 079.62 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Montant des dépenses : 425 702.00€  
Montant des recettes : 505 063.93 €  
Résultat de clôture : Excédent : 79 361.93 €

### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

#### **SECTION D'EXPLOITATION**

Montant des dépenses : 72 601.14 €  
Montant des recettes : 75 082.75 €  
Résultat de clôture : excédent 2 481.61 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Montant des dépenses : 104 928.60 €  
Montant des recettes : 191 492.59 €  
Résultat de clôture : excédent 86 563.99 €

### **BUDGET LOTISSEMENTS :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture : Excédent : 0.00 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture : Excédent : 0.00 €

### **BUDGET LE PLASSIN :**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Résultat de clôture : Excédent 59 044.13 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Résultat de clôture : Déficit 36 085.20 €

### **III- Affectation des résultats**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, décide d'affecter les résultats à l'exercice 2012 comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

En investissement, affectation en réserve R 1068: 823 238.07 €

En fonctionnement, report à nouveau (R 002) : 714 841.55 €

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Affectation en réserve R 1068 en investissement : 0.00 €

Report à nouveau (R 002) : 2 481.61 €

#### **BUDGET LE PLASSIN :**

Affectation en réserve R 1068 en investissement : 0.00 €

Report à nouveau (R 002) : 59 044.13 €

### **IV- Vote des taux d'imposition 2012**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les bases des taxes locales pour la commune de Gensac la Pallue et propose au conseil municipal de voter les taux applicables pour l'année 2012 identiques à ceux de l'année passée. Les bases individuelles étant augmentées par application d'un taux national, la recette fiscale s'en trouvera cependant augmentée, et ce pour une assiette constante.

Le conseil municipal décide, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres votants, d'appliquer les mêmes taux d'imposition que l'année passée, avec une répartition comme suit :

- taxe d'habitation : 8.82 %.
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 21.08 %.
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.76 %.

### **V- Vote des budgets primitifs 2012**

L'adjoint aux finances, Jean-Marie EICHERT, présente les différents chapitres des dépenses de fonctionnement des budgets soumis à la décision du conseil, ainsi que le détail de l'ensemble des opérations d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité des membres votants, adopte les budgets primitifs 2012 comme suit :

#### **BUDGET PRINCIPAL :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 2 177 241 €

- Recettes : 2 177 243 €

Section d'investissement

- Dépenses : 2 327 992 €

- Recettes : 2 327 992 €

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 109 017 €

- Recettes : 109 017 €

Section d'investissement

- Dépenses : 157 531 €

- Recettes : 157 531 €

#### **BUDGET LE PLASSIN :**

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 59 044.00 €

- Recettes : 59 044.00 €

Section d'investissement

- Dépenses : 59 044.00 €

- Recettes : 59 044.00 €

### **VI- Recensement de la population : prise en charge d'un sinistre automobile.**

Le maire fait part au conseil d'un accident automobile qui s'est produit pendant l'épisode neigeux impliquant un des agents recenseurs en tournée pour le compte de la commune, sans tiers impliqué. Après consultation de l'assurance communale, celle-ci n'était pas couverte pour les agents ou les élus en mission avec leur véhicule personnel.

L'agent a fait fonctionner son assurance personnelle après avoir versé une franchise de 335 € dont elle demande le remboursement.

Le maire précise qu'il a signé depuis un contrat d'assurance couvrant les agents ou les élus utilisant leur véhicule personnel en mission pour 654 € par an.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

#### **DECIDE :**

- De rembourser la franchise automobile versée par l'agent recenseur pour un montant de 335 €.

### **VII- Intervention musicale en milieu scolaire : convention avec le Département.**

Le maire rappelle que le conseil municipal, dans sa séance du 13 octobre 2011 a accepté de financer un projet musique à l'école de Gensac la Pallue qui consiste essentiellement à construire des instruments de musique grâce à l'intervention d'un professeur de l'école départementale de musique.

Afin d'officialiser le partenariat entre la commune, l'inspection académique et le conseil général, il convient de signer une convention tripartite. L'objet est de définir les engagements respectifs des parties en vue de la mise en place d'interventions musicales à l'école primaire durant l'année scolaire 2011-2012.

La commune contribue au financement de l'action à hauteur de 660 €, hors frais de déplacement.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DECIDE :**

- D'accepter la convention telle qu'elle a été décrite ci-dessus
- D'autoriser le maire à signer la convention et de financer le projet comme détaillé ci-dessus, y compris les frais de déplacement qui seront demandés.

**VIII- Animation culturelle : concert de printemps.**

Le maire rappelle que le 20 avril prochain à 21 heures est programmé dans l'église de Gensac la Pallue un concert de musique classique d'un duo composé de Marie-Martine BOLLMANN, pianiste, et Mark DROBINSKY, violoncelliste.

L'organisation de ce concert permet de pallier l'absence de manifestations culturelles organisées par roulement au sein de la C.D.C de Grande Champagne.

Il propose de fixer le prix d'entrée à 10 € avec une gratuité pour les enfants de moins de 14 ans et le plan de financement prévisionnel suivant :

- Dépenses
  - Cachets des artistes : 2 000 €
  - Locations et logistique : 1 500 €
- Recettes
  - Entrées : 1 500 €
  - Subvention du Département : 700 €
  - Fonds propres : 1 300 €

Le maire précise que le Département attribue une subvention au titre de la diffusion de spectacle vivant avec un taux d'intervention fixé à 20 % de l'ensemble des dépenses engagées et un plafond de 1 200 €.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 17 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

**DECIDE :**

- De fixer le prix des entrées à 10 € avec une gratuité pour les enfants de moins de 14 ans ;
- D'accepter le plan de financement détaillé ci-dessus ;
- De demander une subvention au Département au titre de la diffusion de spectacles vivant.

**IX- Questions diverses.**

**1- Urbanisme/foncier/vie économique**

- Plan local d'urbanisme : le maire donne lecture du courrier du Sous-préfet indiquant que l'avis des personnes publiques associées et les conclusions du commissaire enquêteur avaient été pris en compte. Il appartient à la commune de rendre exécutoire le document en procédant aux formalités de publicité, ce qui sera fait la semaine prochaine.

## **2- Travaux divers**

- Parking de l'épicerie : Francis JOUGIER propose que les travaux de parking soient réalisés en maîtrise d'ouvrage délégué par la C.D.C. de grande Champagne grâce à la signature d'une convention de prestation de services. Le conseil marque son accord de principe et la question devra être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

## **3- Divers**

- Le maire rappelle que les élections présidentielles se dérouleront les 22 avril et 6 mai prochains et invite les conseillers municipaux à s'inscrire dans le tableau des assesseurs qui se succéderont tout au long de ces deux journées de 8 heures à 18 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.